



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE SAINT-VRAIN

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.43**

### **SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT APPEL A PROJET UNIFIE 2026 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ILE DE FRANCE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, Mme Delphine REMY (Adjoints au Maire), Mme Michèle CHARREYRE, M. Philippe CHARPILLET, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Sylvain LAURAC, M. Lionel BRULE, M. William GRANET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

#### **ABSENTS REPRESENTEES :**

Mme Véronique DORE RENOUST donne pouvoir à M. FERNANDES  
M. Eric DUPRAT donne pouvoir à Mme CORDIER

#### **ABSENTS :**

Mme Nadine WILLEMET  
Mme Morgane BENOIST  
Mme Emilie SAYAG  
Mme Elodie FLANDRIN  
Mme Valérie CHAILLIE  
M. Louis LANGLET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur William GRANET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	15
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	17
DATE DE LA CONVOCATION	:	12 décembre 2025

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219105798-20251218-D2025\_579\_4

**DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT  
APPEL A PROJET UNIFIE 2026  
DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ILE DE FRANCE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projet unifié pour l'année 2026 émis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

**CONSIDERANT** que la commune dispose d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) maternelle et élémentaire, Les Filous, situé le long du Gymnase Beltoise et qui apparaît aujourd'hui sous dimensionné au regard de la demande et nécessite des travaux de réhabilitation ainsi que de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de retenir le projet de réhabilitation et d'extension des accueils jeunesse qui se détaille ainsi :

- Reprise de toiture
- Réhabilitation des murs endommagés
- Transformation d'un espace de stockage en salle d'accueil à l'ALSH
- Création d'un nouveau stockage
- Extension des sanitaires maternelle
- Création d'un sas de propreté
- Mise en accessibilité de l'accès

Sur proposition de Madame le Maire,  
**Le conseil municipal de Saint-Vrain,**  
Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation et d'extension des accueils jeunesse et la sollicitation, auprès de la CAF de l'Essonne, d'une aide financière au titre du soutien à l'investissement- année 2026 ou tout dispositif susceptible d'accompagner financièrement la commune de Saint-Vrain.
- **DEMANDE** une subvention d'un montant total de 221 586.45 € calculé au taux de 65% sur un coût prévisionnel de 340 902.22 € HT pour les dits travaux.
- **APPROUVE** le plan de financement et le calendrier prévisionnel de réalisation de cette opération.
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif.

Fait à Saint-Vrain, le 18 décembre 2025

Le Maire,

Corinne CORDIER



.Certifié exécutoire après :  
- dépôt en Sous-préfecture le : .....  
- publication le : .....

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à partir de la date de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com